(Suite de la 5ième page)

qui a été le facteur le plus actif de notre développement actuel !

Il est facile de s'imaginer le désappointement profond de tous les bons naifs, qui sur la foi des promesses conservatrices ont contribué à mettre au pouvoir le gouvernement actuel!

Ce qu'il doivent faire souvent leur mea culpa, les pauvres gens!

En attendant c'est la Province qui paye les frais de la couteuse expérience aux dépens de son avenir.

Notes Editoriales

Le MANITOBA prend maintenant la défense de Clarke Wallace et des orangistes !

Il est bien amusant de lui entendre reprocher à Sir Wilfrid Laurier le vote de Clarke Wallace sur le bill rémédiateur en 1896 !

Il nous représente Sir Wilfrid Laurier et Clarke Wallace marchant bras dessus-dessous !

On n'est pas plus farceur en vérité, et nos pauvres bleus sont donc bien à court d'arguments pour, pour prétendre rejetter sur Sir W. Laurier la responsabilité des votes qu'il a plu à Clarke Wallace de donner ?

Pauvre, pauvre MANITOBA !

Les petits phénomènes du MANITOBA, cherchent maintenant à faire de l'esprit !

Oser parler de la question chinoise, leur parait une chinoiserie ridicule.

Cela prouve simplement que c'est là, du chinois, pour eux. Il serait en vérité plus facile d'émouvoir l'Europe, que de faire entrer un grain de jugement en leur étroite cervelle.

Journalisme

Le "Journal de Waterloo, organe conservateur annonce qu'il cesse sa publication.

Le "Mouvement Catholique" a également cessé de paraître.

Enfin la "Northwest Review" a également suspendu sa publication depuis plusieurs semaines.

Un mauvais vent semble sévir à l'heure actuelle sur la presse hebdomadaire.

Esperons que le vent tournera et que les écloppés du journalisme ressusciteront, pleins d'une nouvelle vigueur.

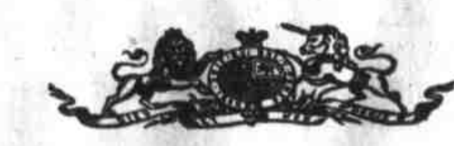
C'est l'intérêt géneral, qu'il y ait le plus grand nombre possible de journaux des deux partis.

Noces d'or

Jeudi dernier M. et Mme Jos. Lecomte de St Boniface ont célébré leur 25ième anniversaire de Mariage. Les nombreux amis de M. Lecomte ont saisi cette occasion de lui témoigner leur estime et leur afiection, ils ont présenté à M. et Mme Lecomte, ceux de St. Boniface un magnifique cadeau consistant en argenterie, ceux de Winnipeg une série de riches cadeaux.

La soiiée pleine d'entrain et de cordialité est une de celles que n'oublieront pas de sitôt, ceux qui y ont pris part.

Nous sommes heureux de nous associer à cette démonstration et nous souhaitons à Monsieur et à Madame Lecomte de fêter leur noce de diamant.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme au-dessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couroune l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de prem ère qualité sont mis en ventepar les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulière